

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE 6

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« Le premier alinéa de l'article L. 7153-3... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.